

Etude Trame Verte et Bleue du Pays Giennois

Phase 1

Relevé de décision

COFIL de lancement du 13 mars 2015

Présents :

Jean-Pierre POUIGNY	Président du Pays - Maire de St Gondon	
Lionel RIGAL	Président de la commission « Environnement, Energie et Biodiversité » - Adjoint au Maire des Choux	
Bruno SIDOLI	Communauté des Communes Giennoises	
Emeline BEAUPERE	Conseil Régional	
Anne-Sophie PARIS	Directrice / Agent de Développement du Pays	
Elodie ALLIONE	Chargée de mission Aménagement et Développement du Pays	
Antonin DHELLEME	Chef de projet, Biotope	adhellemme@biotope.fr
Sébastien DUROT	Directeur d'étude, Biotope	sdurot@biotope.fr

Absents excusés :

Alain BERTRAND	Membre du Bureau, Maire de La Buissière	
Michel LECHAUVE	Membre du Bureau, Maire de Bonny sur Loire	
Emmanuel RAT	Membre du Bureau, Maire de Chatillon sur Loire	

Absents :

Jacques GIRAULT	Membre du Bureau, Maire d'Autry-le-Chatel	
Christian BOULEAU	Membre du Bureau, Maire de Gien	
Philippe MARQUET	Membre du Bureau, Adjoint au Maire de Coullons	
Guy MASSE	Membre du Bureau, Maire d'Ouzouer sur Trézée	
Patrick DESBOIS	Membre du Bureau, Maire de Beaulieu sur Loire	

<u>Ordre du jour</u>	Attribution action
<ol style="list-style-type: none">1. Introduction du Pays2. Présentation de l'équipe3. Point administratif4. Gouvernance5. Point méthode6. Planning prévisionnel7. Données mises à disposition8. TVB : définitions	
<p>1. <u>Introduction du Pays</u></p> <p>L'introduction du Pays constitue une étape préliminaire permettant de mieux comprendre les attentes du Pays, appréhender les particularités, les atouts et les enjeux territoire, connaître les démarches déjà réalisées...</p> <p>Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) est en cours de finalisation et sera arrêté en 2015.</p> <p>Il est noté que dans le cadre de la réflexion portant sur le PADD, les élus se sont principalement focalisés sur le volet « urbain » et notamment sur la consommation foncière, plus que sur le volet environnement.</p>	

<p>La Trame Verte et Bleue (TVB) du SCOT a été réalisée par IMPACT ET ENVIRONNEMENT sur la base de l'analyse des zonages du patrimoine naturel, l'occupation du sol et par photo-interprétation.</p> <p>La cartographie de la TVB que réalisera BIOTOPE permettra de nuancer éventuellement et de préciser ou conforter ce premier travail.</p> <p>BIOTOPE signale qu'il est relativement atypique de lancer l'étude TVB après la révision du SCOT (généralement la TVB alimente la réflexion du document de planification) et intégrera donc ce phasage dans sa méthodologie.</p> <p>La Communauté des Communes Giennes (CDCG) a pour ambition de réaliser un PLUi.</p> <p>L'agriculture est importante sur le territoire et se partage entre cultures, élevage, forêts et vignes.</p> <p>Le territoire est concerné par l'AOC Chavignol et l'AOC Coteau du Giennes (axes possible de communication pour la TVB).</p> <p>Le potentiel touristique est important malgré des atouts modestes. La TVB peut baser des corridors sur des chemins de randonnée. L'intérêt pour la TVB et la biodiversité peut en retour valoriser des réservoirs de biodiversité ou des corridors.</p> <p>Le territoire est concerné par la problématique de « solognisation », qui est la fragmentation par l'engrillagement (clôtures imperméables à triple maillage) et il semble que les consignes des services de l'Etat en matière de règles cynégétiques soient contraires aux enjeux de maintien des continuités écologiques.</p> <p>La TVB du Pays du Giennes est certes une obligation du Contrat de Pays mais elle constitue surtout une opportunité pour les décideurs locaux d'identifier les secteurs à enjeux de leur territoire, de prendre en compte des continuités écologiques établies à l'échelle du territoire dans les documents de planification et d'urbanisme et d'établir un programme opérationnel d'actions visant à conforter la biodiversité et les supports des continuités écologiques dans le paysage.</p> <p>Elodie ALLIONE a d'ores et déjà envoyé un courriel aux 31 communes afin de leur annoncer le lancement de l'étude et de leur demander une synthèse des données à leur disposition présentant un intérêt pour la mission.</p> <p>Il est important au lancement de l'étude de récupérer le maximum d'éléments pertinents et exploitables (tant que possible en version numérique) à l'instar des PLU, des diagnostics écologiques, des études d'impact (notamment des carrières), etc...</p> <p>Aucun Inventaire de Biodiversité Communale (IBC) n'a été réalisé sur le territoire.</p> <p>L'A77 constitue l'élément fragmentant majeur. Il est noté que la D940 a subi des travaux de mise en 2x2 voies. Les projets récents (après 2002) sont très cadrés réglementairement et des études d'impact avec inventaires naturalistes ont dû être réalisées. Ces études à grandes échelles sont susceptibles de fournir des données pertinentes et homogènes sur le territoire potentiellement exploitables pour la TVB.</p>	
<p>2. <u>Présentation de l'équipe</u></p> <p>L'étude sera conduite par Antonin DHELLEME (chef de projet écologue et cartographe) et supervisée par Sébastien DUROT (directeur d'étude).</p>	
<p>3. <u>Point administratif</u></p> <p>BIOTOPE propose une facturation de la phase 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 30 % fin mars 2015 : lancement de l'étude - 40 % fin juillet 2015 cartographie du réseau écologique - 30 % en septembre 2015 pour la finalisation de la phase 1 <p>Il est souhaité que le CCAP soit la référence des paiements : 30% début de l'étude : 1ere réunion, 30% validation de la phase 1 et 40% validation de la phase 2.</p> <p>Les factures seront adressées à M. le Président du Syndicat du Pays Giennes.</p>	

4. Gouvernance

Le suivi de l'étude sera assuré par deux instances de gouvernance : un comité de pilotage (CoPil) et un comité technique (CoTech).

Le rôle du CoPil est :

- d'assurer la cohérence du travail mené avec les autres programmes de la collectivité ;
- d'arbitrer les principales décisions et orientations ;
- d'assurer l'interface entre le comité technique et le Comité syndical ou le Conseil de Développement ;
- de donner son avis sur les productions (rapports, synthèses cartographies...) ;
- d'être l'instance de débat et de préparation des décisions de validation de chacune des phases de l'étude.

Le CoPil est constitué des membres du Bureau du Syndicat de Pays ainsi que les Présidents des groupes de travail, des Membres du Conseil de Développement, les représentants du Conseil Général et du Conseil Régional.

Le CoTech est instance de conseil et d'avis, sans pouvoir d'arbitrage. Il assure le suivi technique de l'étude, garanti son fondement scientifique et, par un appui régulier au prestataire, la cohérence des résultats obtenus avec la réalité de terrain.

Il est proposé qu'il soit composé de référents locaux, d'acteurs techniques sur les thématiques biodiversité/aménagement du territoire et des membres du Conseil de Développement :

- Loiret Nature Environnement ;
- Centre Régional de la Propriété Forestière ;
- Office National des Forêts ;
- Conservatoire d'Espaces Naturels de la Région Centre ;
- Fédération des Chasseurs du Loiret ;
- Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques ;
- Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ;
- Chambre d'Agriculture du Loiret ;
- Groupement de Développement Agricole ;
- Conseil Général du Loiret ;
- Conseil Régional.

Lors d'ateliers, ce comité technique pourra être élargi en fonction des problématiques à traiter.

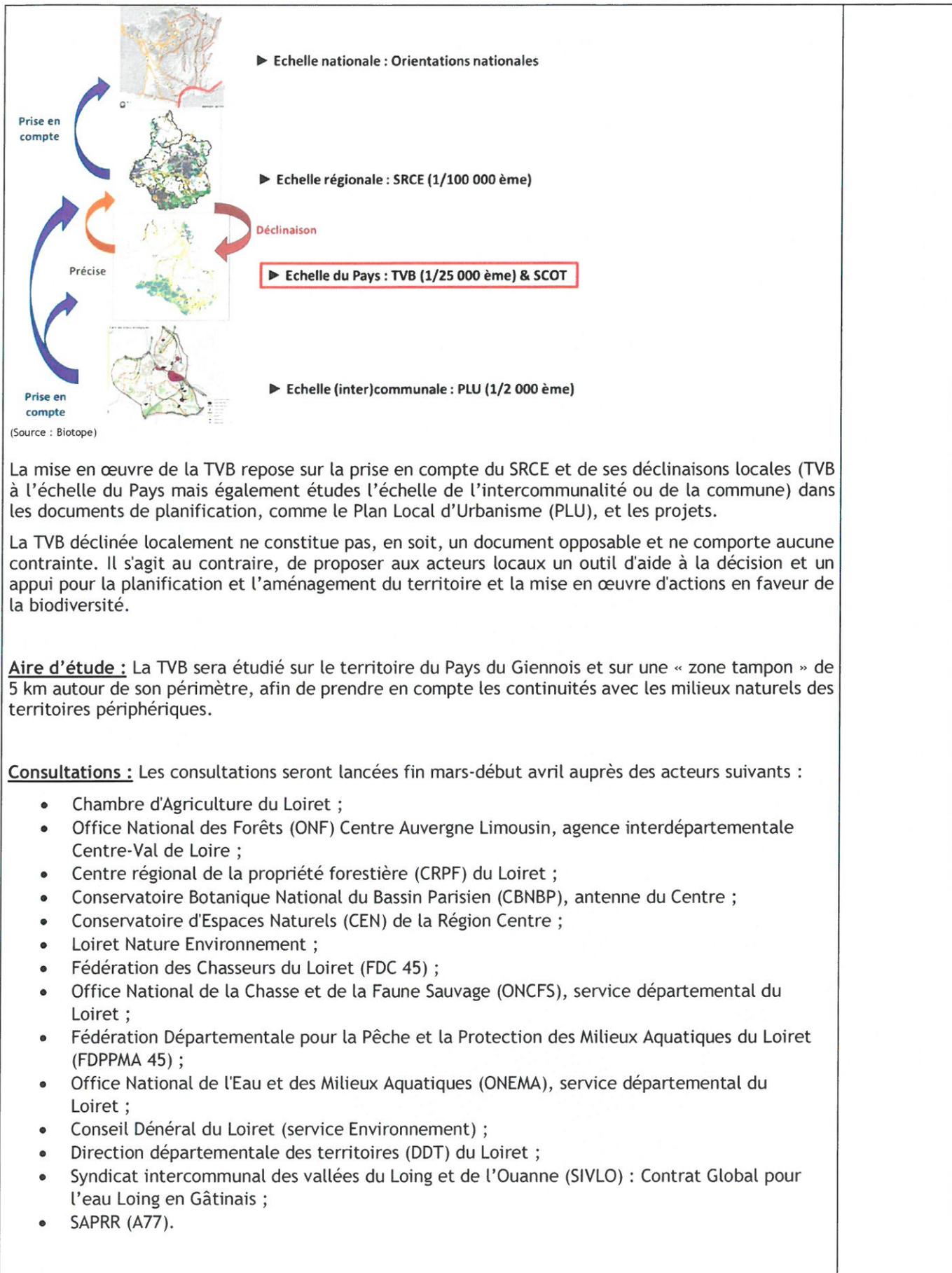
5. Point méthode

L'enjeu majeur sera de convaincre les élus, de proposer des éléments concrets, réalistes.

Il conviendra de borner dès le départ la mission, expliquer sa finalité et l'illustrer le plus tôt possible en présentant des cartes, des fiches actions...

Il conviendra d'identifier les communes « motrices » ayant déjà mis en œuvre certaines actions illustrer concrètement les actions et les essaimer les actions.

Rappel niveau d'intervention : La TVB du Pays du Giennois constituera une déclinaison du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) (1/100 000ème), à l'échelle du territoire du Pays et ses abords (1/25 000ème). Cette échelle correspond à celle du SCOT.



<p><u>Occupation du sol :</u></p> <p>Un premier aperçu des données d'occupation disponibles - notamment le Registre Parcellaire Graphique (ilôts déclarés PAC) et les boisements - révèle de nombreuses lacunes (absence de donnée géographique précise) qui semblent correspondre à des friches plus ou moins herbacées.</p> <p>Ces friches, dont certaines sont a priori liées aux domaines de chasse, sont nombreuses sur le territoire.</p> <p>Il est proposé d'approfondir cette problématique par des investigations de terrain sur certaines parcelles. Elles permettront d'échantillonner ces friches, de relever leurs caractéristiques, leur mode de gestion, leur enjeux pour la biodiversité ainsi que d'éventuelles particularités géographiques (différence entre la Sologne, la Forêt d'Orléans, le val, les abords de Gien).</p> <p>Pour la cartographie, il est également proposé un premier travail de regroupement des espaces non bâtis, non boisés, non agricoles en périphéries des villes sous le libellé « Jardins et espaces péri-urbains » (zone tampon de 50 m autour des bâtiments selon la méthode d'identification de la tâche urbaine du CETE).</p> <p>Les autres sessions de terrain seront conduites en fonction des enjeux et des problématiques identifiées.</p> <p><u>Fragmentation :</u></p> <p>Concernant les clôtures, les éléments cartographiques seront récupérés auprès de l'ONCFS (Cf. DEVILLEGER et al. - 2010. « Fragmentation du territoire par les clôtures : une dynamique préoccupante dans le Loiret - Étude d'impact sur le cerf élaphe ». Faune Sauvage, n° 289).</p> <p>Sur interrogation de M. RIGAL, il est proposé d'analyser les chemins ruraux qui pourraient constituer des éléments « pénétrants » favorables à la continuité écologique dans les zones clôturées (travail à partir de la BD TOPO et de la BD PARCELLAIRE sur les surfaces non cadastrées). Cet enjeu de réappropriation du domaine public vise à analyser la possibilité de maintenir une « perméabilité » du territoire dans des secteurs fragmentés</p> <p>Un dépôt FTP a été créé et sera disponible tout au long de l'étude. Il permettra le dépôt et l'échange de documents (données, comptes rendus, cartes, rapports...) : ftp://ftp.biotope.fr/423197c3789af6e4a0be1b6cedde446f70ee4f25/</p>	
<p>6. <u>Planning prévisionnel</u></p> <p>La durée de la mission est prévue sur environ 12 mois :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 7 mois pour la phase 1 (soit un rendu fin septembre 2015, intégrant les contraintes des congés); • 5 mois pour la phase 2 (soit un rendu début mars 2016, intégrant les contraintes des congés). <p><u>Phase 1 : Mars à septembre 2015 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Lancement, collectes des données, consultations, cartes préparatoires mars-avril • 1^{ère} concertation, avril-juin 2015 • Identification des enjeux sept. 2015 <p><u>Phase 2 : octobre 2015 à mars 2016</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Tournée de terrain à l'automne 2015 • Concertation de novembre à janvier 2015 • Finalisation en mars 2016 <p><i>Proposition de planning détaillé en fin du compte-rendu.</i></p>	
<p>7. <u>Données mises à disposition</u></p> <p>Bases de données vectorielles : BD TOPO, BD PARCELLAIRE, BD FORET Rasters : BD ALTI, BD ORTHO, Scan 25</p>	

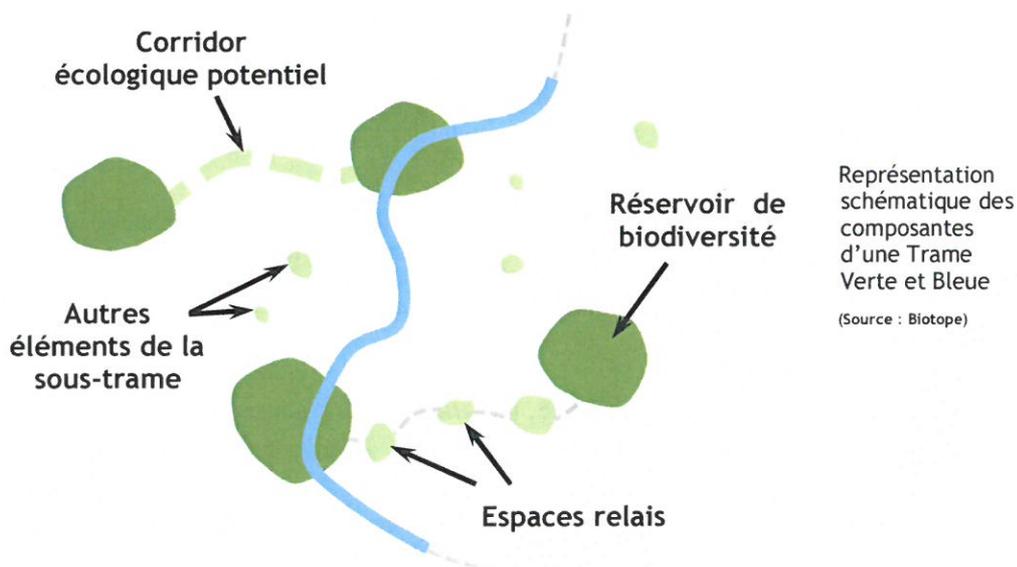
8. TVB : définitions

La **Trame Verte et Bleue (TVB)** est un schéma constituée d'une composante verte, se rapportant aux milieux naturels et semi-naturels terrestres (forêts, prairies, pelouses calcicoles sèches...) et d'une composante bleue se rapportant aux milieux associés aux cours d'eau et aux zones humides (étangs, marais, mares...). Ces deux composantes sont indissociables l'une de l'autre, à l'image de la rivière et de sa ripisylve.

Les éléments constitutifs de cette TVB sont nommées « réservoirs de biodiversité » et « corridors écologiques ».

Réservoirs de biodiversité : Espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces.

Corridor écologique : Les corridors écologiques assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors écologiques peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers. Les corridors écologiques comprennent les espaces naturels ou semi-naturels ainsi que les formations végétales linéaires ou ponctuelles permettant de relier les réservoirs de biodiversité, et les couvertures végétales permanentes le long des cours d'eau mentionnées au I de l'article L. 211-14 du code de l'environnement (article L. 371-1 II et R. 371-19 III du code de l'environnement).



Biodiversité : « Tissu vivant » de la planète, la biodiversité recouvre l'ensemble des milieux naturels et des formes de vie (plantes, animaux, champignons, bactéries, virus...) ainsi que toutes les relations et interactions qui existent, d'une part, entre les organismes vivants eux-mêmes, d'autre part, entre ces organismes et leurs milieux de vie. La notion même de biodiversité est complexe. Elle comprend trois niveaux interdépendants :

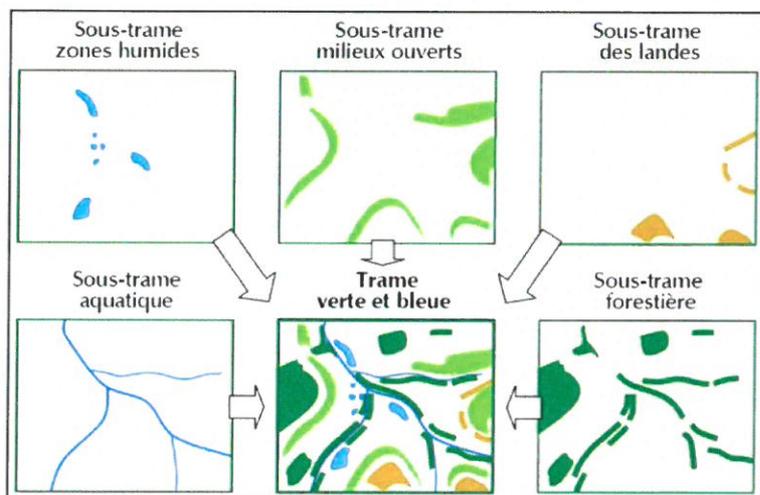
- la diversité des milieux de vie à toutes les échelles : des océans, prairies, forêts... au contenu des cellules en passant par la mare au fond de son jardin ou les espaces végétalisés en ville ;
- la diversité des espèces qui vivent dans ces milieux, qui interagissent entre elles (prédation, coopération, symbiose...) et qui interagissent avec leur milieu de vie ;
- la diversité des individus au sein de chaque espèce. Les scientifiques parlent de diversité génétique.

Continuité écologique : Les continuités écologiques correspondent aux fonctionnalités écologiques permises par l'assemblage des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.

Fonctionnalité écologique : On entend par fonctionnalité écologique la capacité d'un écosystème à assurer les cycles biologiques (reproduction, repos, nourriture, déplacement, ...) et à fournir les services écologiques indispensables aux sociétés (pollinisation, épuration naturelle des eaux, fixation des sols, source de nourriture, ...).

Fragmentation : Morcellement de l'espace et des écosystèmes, qui peut aller jusqu'à l'isolement de fractions de territoires en îlots. Phénomène artificiel de morcellement de l'espace, qui peut ou pourrait empêcher une ou plusieurs espèces vivantes de se déplacer comme elles le devraient et le pourraient en l'absence de facteur de fragmentation. La communauté scientifique considère que la fragmentation écologique est devenue l'une des premières causes d'atteinte à la biodiversité. Les infrastructures linéaires de transport sont les facteurs les plus directement perceptibles de cette fragmentation, mais les origines en sont multiples.

Sous-trame : Il est difficile d'appréhender le fonctionnement du vivant d'un seul point de vue. Sur un territoire donné, une sous-trame représente l'ensemble des espaces constitués par un même type de milieu et le réseau que constituent ces espaces plus ou moins connectés (sous-trame des milieux boisés, sous-trame des pelouses calcicoles, sous trame des milieux aquatiques et humides, etc.). Ils sont composés de réservoirs de biodiversité, de corridors et d'autres espaces fréquentés régulièrement par les espèces typiques de la sous-trame considérée.



Exemple d'assemblage de sous-trames écologiques

Source : CEMAGREF, 2009 - adaptation BIOTOPE

Rédacteur : A. DHELLEME

Approbateur : E. ALLIONE

Vérificateur : S. DUROT

M. Jean-Pierre PUGNY
Président du SMPG
Vlaire de St Gondon



Proposition de planning phase 1

